

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente mars deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/03/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Dominique GILLES, Monique REIX – BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2009 – 055 : SUBVENTION MATCH RUGBY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que lors du dernier match de rugby de la saison 2008 / 2009, qui se déroulera le 03 mai 2009, l'Union Sportive de Saint-Léonard a proposé à la Communauté de Communes de Noblat de réaliser une communication sur la construction de l'Espace Aquatique Communautaire ainsi que sur sa prochaine ouverture.

Ce match sera l'occasion d'informer et de promouvoir, auprès de nombreux administrés locaux, cet équipement construit par l'intercommunalité.

Monsieur le Président propose donc d'apporter une subvention de 750 € à l'association Union Sportive Saint-Léonard Rugby.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
24 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Autorise le versement d'une subvention de 750 € à l'association Union Sportive Saint-Léonard Rugby.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 31 mars 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 31/04/2009

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : subvention rugby

Date de transmission de l'acte : 03/04/2009

Date de réception de l'accusé de réception : 03/04/2009

Numéro de l'acte : 2009-055 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090330-2009-055-DE

Date de décision : 30/03/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers